



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ateliers de pédagogie personnalisée

Question écrite n° 74240

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation des ateliers de pédagogie personnalisée (APP), et plus particulièrement sur les problèmes financiers rencontrés par ces structures. En effet, alors que la loi de finances pour 2005 prévoyait une augmentation du budget consacré aux APP, aucun conventionnement n'a été finalisé. À ce jour, malgré les multiples relances effectuées par le regroupement national des APP, il se confirme que ces derniers souffriront d'une baisse de leurs financements par les effets cumulés d'un gel des reports de crédits 2004 et d'une incertitude concernant le versement de la seconde partie de la délégation de crédits 2005. C'est la dynamique créée autour des APP qui est remise en cause par ce gel budgétaire : l'activité des APP s'en trouve de fait réduite et les contrats de travail des professionnels sont suspendus. En outre, les trésoreries des organismes supports des APP (GRETA, associations...) ne sont plus en état de supporter ce manque de moyens. Du reste, les personnels de la formation professionnelle regrettent également qu'au moment même où l'État fait appel au cofinancement pour le programme APP, au FSE et à la mobilisation des conseils régionaux, que les engagements en cours pris au titre des contrats de plan ne soient pas honorés. C'est pourquoi, dans la mesure où les APP contribuent positivement aux dispositions contenues dans la loi de programmation sur la cohésion sociale, il lui demande de tout mettre en oeuvre pour que les financements annoncés puissent être débloqués dans l'urgence et, ce, afin de ne pas déstabiliser le fonctionnement des APP et ne pas mettre en péril le budget de nombreuses associations qui en dépendent.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le financement par l'État des ateliers de pédagogie personnalisée (APP) pour l'année 2005. Les crédits inscrits dans la loi de finances 2005 pour les APP s'élèvent à près de 20 millions d'euros, soit une augmentation de 25 % par rapport à ceux de l'année 2004. Cet effort traduit bien la volonté de l'État de soutenir significativement ces structures, qui apportent un service éducatif de proximité pour les publics les plus fragilisés. Une première délégation de crédits à hauteur de 50 % de l'enveloppe de référence a été transmise aux directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en avril 2005. Une seconde délégation de crédits a été versée au second semestre 2005 comme cela est pratiqué chaque année. De plus, une troisième délégation de crédits a été transmise aux régions en novembre 2005. C'est donc la totalité du budget LFI 2005 qui a été déléguée en région, soit 19,8 millions d'euros (15,7 millions d'euros en 2004).

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74240

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8871

Réponse publiée le : 1er août 2006, page 8126